

DECRET N° 2008-373 DU 24 JUIN 2008

Portant nomination de Monsieur Benjamin Coovi DAKO en qualité de Secrétaire Exécutif du Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 décembre 2007 portant composition du Gouvernement :
- Vu le décret n° 2007-624 du 31 décembre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Haut Commissariat de la Gouvernance Concertée ;
- Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance 09 mai 2008 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Benjamin Coovi DAKO est nommé Secrétaire Exécutif du Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée.

Article 2: Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 juin 2008

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 2 MEF 4 MINISTERES 25 CF 1 DGB 1 DEB 1 SOLDE 1 DGTCP 2 GCONB 1 DAN 1 ONAC-VG 1 DGCST 1 INTERESSE 1 JO 1.